

Nombre de membres élus au Bureau :	Membres en fonction :	Membres présents :	Absent(s) excusé(s) :	Absent(s) :	Pouvoir(s) :
47	47	35	6	6	1

Date de convocation : 6 septembre 2016

Vote(s) pour : 36
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Séance du Lundi 12 septembre 2016,

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BOHL, Président de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole, Maire de Montigny-lès-Metz.

Secrétaire de séance : Hélène KISSEL.

Point n°2016-09-12-BD-28 :

Participation de Metz Métropole au financement du Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) de la Moselle.

Rapporteur : Monsieur François GROSDIDIER

Le Bureau,
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil de Communauté du 28 avril 2014 portant délégation du Conseil au Bureau,

VU la délibération du Conseil de Communauté en date du 24 février 2003 reconnaissant d'intérêt communautaire en matière d'équilibre social de l'habitat la participation de Metz Métropole au financement du Fonds de Solidarité pour le Logement de la Moselle,

VU la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

VU le Programme Local de l'Habitat 2011-2017 et notamment sa fiche n°9 « Favoriser l'accès au logement des ménages les plus fragiles »,

VU le septième Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) dont Metz Métropole est partenaire,

CONSIDERANT l'intérêt pour Metz Métropole de participer au financement du Fonds de Solidarité pour le Logement au regard du soutien apporté aux habitants de Metz Métropole et de son action pour la lutte contre la précarité énergétique,

DECIDE d'approuver une contribution à hauteur de 0,30 € par habitant pour la participation annuelle de Metz Métropole au financement du Fonds de Solidarité pour le Logement de la Moselle, soit au titre de l'année 2016 une contribution globale de 67 884 €.

Pour extrait conforme
Metz, le 13 septembre 2016
Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général des Services

Hélène KISSEL



**RECAPITULATIF DES AIDES VERSEES A DES HABITANTS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE METZ METROPOLE
AU TITRE DU FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT (FSL)
POUR L'ANNEE 2015**

Type Aide	Nature decision	Nbre d'aides FSL	Somme montant aides FSL
Accès dans le logement	Apurement relogement	7	8 119,00 €
	Assurance locative	157	14 315,25 €
	Dépôt de garantie	448	149 403,46 €
	Frais d'agence	12	4 358,83 €
	Frais de déménagement	2	459,00 €
	Mobilier de 1ère nécessité	114	34 985,70 €
	Ouverture de compteur	117	5 635,20 €
	Premier Loyer	201	63 190,07 €
	Total accès dans le logement		1 058

Type Aide	Nature decision	Nbre d'aides FSL	Somme montant aides FSL
Maintien dans le logement	Autres Fournitures	8	1 268,02 €
	Impayé combustible	48	12 388,75 €
	Impayé d'eau	210	33 396,36 €
	Impayé de gaz	1 686	279 086,72 €
	Impayé d'électricité	2 973	405 707,50 €
	Impayé d'énergie	45	6 413,26 €
	Impayé Locatif	198	153 811,00 €
	Total Maintien dans le logement		5 168

Type Aide	Nature decision	Nbre d'aides FSL	Somme montant aides FSL
Mise en jeu garantie	Mise en jeu de la garantie	314	155 198,93 €
Total mise en jeu garantie		314	155 198,93 €

TOTAL GENERAL		6 540	1 327 737,05 €
----------------------	--	--------------	-----------------------

Communes concernées : 36

AMANVILLERS, ARS LAQUENEXY, ARS SUR MOSELLE, AUGNY, CHATEL SAINT GERMAIN, CHESNY, FEY, GRAVELLOTTE, JURY, JUSSY, LA MAXE, LE BAN SAINT MARTIN, LESSY, LONGEVILLE LES METZ, LORRY LES METZ, MARIEULLES, MARLY, MECLEUVES, METZ, MONTIGNY LES METZ, MOULINS LES METZ, NOISSEVILLE, PELTRE, PLAPPEVILLE, POUILLY, POURNOY LA CHETIVE, ROZERIEULLES, SAULNY, SCY CHAZELLES, SAINT JULIEN LES METZ, SAINT PRIVAT LA MONTAGNE, SAINTE RUFFINE, VANTOUX, VAUX, VERNEVILLE, WOIPPY.

DETAIL PAR COMMUNE

Communes Metz Métropole	Type d'aides		Nb d'aides	Somme FSL
	Accès au logement (dépôt de garantie, premier loyer ...)	Maintien dans le logement (impayés d'énergie, d'eau ...)		
AMANVILLERS		26	26	3 773,91 €
ARS LAQUENEXY		1	1	450,00 €
ARS SUR MOSELLE	32	194	226	48 132,37 €
AUGNY		7	7	1 117,36 €
CHATEL SAINT GERMAIN	3	15	18	3 412,16 €
CHESNY		1	1	154,17 €
FEY		9	9	896,79 €
GRAVELOTTE		2	2	179,88 €
JURY	3	8	11	2 360,03 €
JUSSY		2	2	769,56 €
LA MAXE	2	3	5	1 070,12 €
LE BAN SAINT MARTIN	9	43	52	10 196,66 €
LESSY		2	2	339,72 €
LONGEVILLE LES METZ	10	74	84	16 084,02 €
LORRY LES METZ		4	4	568,91 €
MARIEULLES		1	1	150,00 €
MARLY	11	68	79	18 540,22 €
MECLEUVES		1	1	271,65 €
METZ	768	3664	4432	912 763,01 €
MONTIGNY LES METZ	98	598	696	136 431,57 €
MOULINS LES METZ	10	54	64	12 098,44 €
NOISSEVILLE		2	2	400,68 €
PELTRE		9	9	932,84 €
PLAPPEVILLE	2	3	5	1 544,82 €
POUILLY		2	2	460,07 €
POURNOY LA CHETIVE		6	6	1 463,54 €
ROZERIEULLES		3	3	626,93 €
SAULNY		5	5	1 592,55 €
SCY CHAZELLES	8	25	33	6 242,75 €
SAINTE JULIEN LES METZ	3	28	31	8 356,35 €
SAINTE PRIVAT LA MONTAGNE		17	17	2 282,70 €
SAINTE RUFFINE		2	2	143,15 €
VANTOUX		3	3	507,14 €
VAUX		5	5	1 399,33 €
VERNEVILLE		9	9	1 224,53 €
WOIPPY	99	586	685	130 799,12 €
TOTAL	1058	5482	6540	1 327 737,05 €

BORDEREAU D'ENVOI

Destinataire
Bureau du contrôle de légalité, de la coopération intercommunale et du conseil aux élus –
PREFECTURE DE LA MOSELLE –
9 place de la Préfecture – BP 71014 –
57034 METZ CEDEX 1 -

Désignation des pièces	Nombre	Observations
Délibérations Réunion de Bureau - Lundi 12 septembre 2016.		Contrôle de légalité
Point 27 – Participation au fonctionnement du projet de colocations solidaires par l'AFEV permettant de faciliter l'accès au logement des jeunes. Annexe : Convention.	1 1	
Point 28 – Participation de MM au financement du FSL de la Moselle. Annexe : Tableaux récapitulatifs.	1 1	
Point 29 – Participation au fonctionnement du CLLAJ. Annexe : Convention.	1 1	
Point 30 – Labellisation Cit'ergie de MM et programme d'action énergie-climat 2016-2020. Annexe : Programme d'actions.	1 1	
Point 31 – Plateau de Frescaty : projet de cession du bâtiment HB 73 à destination de la Villa de Marly. Annexe : Plan de situation.	1 1	
Point 32 – Plateau de Frescaty : lancement d'un marché de gardiennage en groupement de commandes avec l'EPFL.	1	
Point 33 – ZAC du Quartier de l'Amphithéâtre – Cession de lots : agrément de MM. Annexe : Plan de situation. Annexe : Détail du projet de construction de logements et local professionnel.	1 1 1	
Point 34 – ZAC du Pôle Santé-Innovation de Mercy : agrément de MM en vue de la cession d'une assiette foncière portant sur la parcelle 9.1. Annexe : Plan de situation.	1 1	
Point 35.1 – ZAC de Marly Belle Fontaine : approbation du compte-rendu financier annuel à la collectivité et approbation de l'avenant 5 à la convention financière. Annexe : Plan de situation. Annexe : compte-rendu financier annuel – tableau. Annexe : note de conjoncture. Annexe : tableau des cessions et acquisitions 2015. Annexe : avenant 5.	1 1 1 1 1 1	
Nombre total des actes transmis : 9 délibérations dont 8 accompagnées d'annexes.		



Fait à Metz, le 13 septembre 2016
Pour le Président
Le Directeur Général des Services

Hélène KISSEL

